

ANNEXE

A. Informations importantes

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en **formation initiale** à l'université de Paris Nanterre peut déposer, dans le délai fixé annuellement, un **unique** dossier de demande d'exonération des droits d'inscription.

L'avis de la **CE-UPN** prendra en compte la situation sociale du demandeur, ainsi que les éléments pédagogiques détaillés dans le dossier de demande. L'exonération accordée pourra être **totale ou partielle**.

Exceptions :

Ne sont pas éligibles à une demande d'exonération des droits d'inscription auprès de la CE-UPN :

- Les étudiants boursiers et/ou en attente de décision de bourse
- Les personnes souhaitant s'inscrire à une formation de UPN en tant qu'auditeur libre

Remboursement :

Concernant l'étude des demandes de remboursement des droits d'inscription, la commission se réunira une **unique fois au mois de décembre** de chaque année universitaire. Les étudiants sont donc **fortement** incités à déposer leur demande d'exonération **avant** de régler leur droits d'inscription.

Important : Aucune demande d'exonération ou de remboursement ne sera prise en compte pour des demandes ne respectant pas les dates fixées annuellement par la CE-UPN, qui prennent en compte les dates limites d'inscription. Vous trouverez les **dates de dépôt des dossiers pour l'année universitaire 2023-2024** sur le site du [SUIO](#).

Toute communication ou demande d'information auprès de la Commission d'exonération de l'Université Paris Nanterre se fait uniquement par mail, depuis votre adresse mail institutionnelle (@parisnanterre.fr), à l'adresse :

e-exos@liste.parisnanterre.fr.

L'utilisation d'une adresse mail autre que l'adresse institutionnelle ne sera acceptée que pour les néo-entrants à UPN

B. Modalités de dépôt du dossier

Avant de déposer votre dossier auprès de la CE-UPN, vous devez effectuer votre **pré-réinscription** selon les modalités établies par la Division des Etudes et de la Scolarité (DES) pour l'année universitaire 2023-2024.

Pour le dépôt de votre dossier, veuillez lire et suivre attentivement les instructions qui suivent :

Joindre le dossier renseigné et tous les documents demandés (uniquement sous format pdf, chaque document en un pdf unique) selon la procédure d'envoi détaillée ci-dessous :

Mode d'envoi du dossier :

- Vous devez télécharger [ici](#) le dossier de demande d'exonération.
- L'envoi du dossier et de la totalité des pièces justificatives doit se faire par le biais d'un site de partage de fichiers. Le lien d'accès au dossier doit être inséré dans le mail de dépôt du dossier, envoyé depuis votre adresse mail institutionnelle à e-exos@liste.parisnanterre.fr

Si vous avez un identifiant Paris Nanterre, vous devez utiliser RENATER : <https://filesender.renater.fr/> (La connexion se fait grâce à votre identifiant Paris Nanterre «login@parisnanterre.fr »)

Si vous êtes néo-entrant, vous pouvez utiliser un autre site de dépôt de dossiers, comme le service Google drive.

Tout envoi de dossier incomplet ou ne respectant pas cette procédure ne sera pas pris en compte.

Remarque : Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par **un traducteur agréé**.

Après le dépôt de votre dossier :

- En fonction de votre situation, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées pour l'instruction de votre dossier
- Après étude de votre demande par la CE-UPN, une notification de réponse vous est envoyée par mail, uniquement à votre adresse mail institutionnelle.
- Une fois reçu le courriel de réponse favorable de la CE-UPN, vous devrez finaliser votre inscription ou réinscription auprès de la DES (au Service des inscriptions).